

Modifications des commissions et délégations - Intervention de Mme FOLSCHWEILLER, Conseillère Municipale

Mme FOLSCHWEILLER : Je voudrais vous faire part de mon étonnement à avoir en milieu de Conseil Municipal la délibération qui concerne la première question et je voudrais dire qu'à mon avis, à moins que je n'aie été distraite, on n'a pas statué.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais vous n'avez pas à statuer. Vous avez à statuer sur la nomination dans les différentes représentations. C'est le transfert du nom de Martine BULTOT, je vous l'ai indiqué tout à l'heure dans le courant de la discussion, mais elle a été tellement longue et fastidieuse que vous l'avez oublié mais j'ai indiqué tout cela puisque j'ai demandé aux services de me donner la future délibération qu'on vous remet maintenant pour que vous sachiez ce qu'il en est, pour que vous vous y retrouviez.

Mme FOLSCHWEILLER : Le Conseil Municipal est invité à statuer en ce qui concerne les modifications apportées dans les commissions et délégations. On n'a pas parlé des délégations tout à l'heure ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si.

Mme FOLSCHWEILLER : Je ne sais pas si elles ont toutes été citées ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si, j'ai tout indiqué.

Mme FOLSCHWEILLER : Il y a eu un vote ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Excusez-moi si on n'a pas voté, mais cela allait de soi. Sur les délégations d'Adjoint, il n'y avait pas à voter et peut-être alors effectivement sur la fin de cette délibération fallait-il voter ?

M. JUSSIAUX : M. le Maire vous avait clairement demandé si personne n'émettait d'objection ou de remarque à ce sujet. Et personne ne s'est manifesté. Il faut écouter en séance Monsieur GRAPPIN.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela n'a vraiment que peu d'importance puisque ce sont des représentations qui étaient faites par Mme BULTOT et qui seront faites par un autre Adjoint. Si vous voulez voter contre, votez contre mais cela n'a aucun sens de «chercher des poux dans la tête» surtout à cette heure-ci sur ce rapport.

Mme FOLSCHWEILLER : Je suis surprise qu'on distribue seulement maintenant ce rapport alors que c'était la première question de l'ordre du jour. Pourquoi ne l'a-t-on pas eu avant comme habituellement où on les trouve à notre place ? Je trouve cela regrettable, c'est tout !

Dont acte.